

Université Constantine 1 - Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie

Procès-verbal du Conseil Pédagogique de la faculté SNV N°01 au titre de l'année universitaire 2023-2024

Dans le cadre des préparatifs pédagogiques de la rentrée universitaire 2023-2024, conformément aux recommandations du conseil de coordination de la faculté N°01 datant du lundi 28/08/2022, et dans le respect du calendrier général des activités pédagogiques et administratives de la rentrée universitaire précisé dans les correspondances suivantes :

- Correspondance de Monsieur le secrétaire général du MESRS N°777 du 06 août 2023 concernant les préparatives pédagogiques de la rentrée universitaire 2023-2024,
- Correspondance de la CRUEst N°760 datant du 14 août 2023 concernant la préparation de la rentrée universitaire 2023/2024,
- Correspondance du vice rectorat chargé de la pédagogie datant du 23 août 2023 concernant les activités pédagogiques programmées pour la rentrée universitaire,
- Correspondance de Monsieur le secrétaire général du MESRS N°831 du 24 août 2023 concernant les opérations d'inscription, de réinscription et d'orientation des étudiants au titre de l'année universitaire 2023-2024,
- Correspondance du vice rectorat chargé de la pédagogie N°204 datant du 28 août 2023 concernant la reprise des enseignants et activités programmées à la rentrée,
- Correspondance de Monsieur le secrétaire général du MESRS N°853 du 03 septembre 2023 : un rappel concernant les préparatives pédagogiques de la rentrée universitaire.

Il s'est tenu, le **mercredi 13/09/2023 à 09h30**, au niveau de la salle de conférence, le conseil pédagogique N°01 de la faculté SNV. Étaient conviés à cette réunion : le Doyen, le vice Doyen en charge de la pédagogie, le responsable du Domaine SNV, les chefs de départements et leurs adjoints chargés de la pédagogie, les responsables de la plateforme PROGRES au niveau des départements, les responsables de filières ainsi que les responsables des parcours Licence et Master. Les convocations ont été envoyées par courrier électronique le **samedi 09/10/2022 à 06h19**. Environ **91%** des responsables concernés ont répondu favorablement à notre invitation (voir PV de présence joint à ce rapport). Nous avons été informés en amont de l'absence de Monsieur TEMAGOULT Mahmoud responsable de la formation Master Biotechnologie et génomique végétale, et Monsieur KACEM CHAOUCHE Noredine chef de département de Biologie Appliquée, Monsieur NECIB Youcef chef de département de Biochimie-Biologie Cellulaire et Moléculaire, Madame ABDELAZIZ Ouidad chef de département Microbiologie, et ce pour des motifs dument justifiés.

Ordre du jour :

- 1- Bilan pédagogique de l'année universitaire 2022-2023 :** statistiques pédagogiques, points forts, points faibles et recommandations,
- 2- Mise à jour des délibérations et orientation des étudiants :** réunion des jurys de délibération pour les niveaux L1, L2 et M1 pour refaire les délibérations de ces niveaux en tenant compte des nouvelles dispositions concernant les cas de progression de l'arrêté N°1023 du 25 juillet 2023 modifiant et complétant l'arrêté N°171 du 09 février 2023, tenue du conseil d'orientation des étudiants L1 admis en L2, et L2 admis en L3 et proclamation des résultats,
- 3- Préparatifs de la rentrée universitaire et du début des activités pédagogiques :** répartition des locaux pédagogiques et confection des emplois du temps en concertation avec les responsables pédagogiques, finalisation des affectations et mise à jour en tenant en compte des enseignants nouvellement recrutés, toujours en concertation avec les responsables pédagogiques.
- 4- Organisation de la première session des comités pédagogiques au titre du premier semestre de l'année universitaire 2023-2024 :** lecture des points évoqués dans les procès-verbaux des comités pédagogiques,
- 5- Changements de responsables pédagogiques :** nouvelles nominations et passation de consignes,
- 6- Réunion de la commission de classement et d'orientation Licence :** validation des résultats du travail technique de l'orientation des étudiants L1 en L2 (filiales) et L2 en L3 (spécialités) conformément à ce que stipule la réglementation en vigueur.
- 7- Réunion de la commission de suivi de la mise en place de l'enseignement et de la formation des enseignants en langue anglaise :** état des lieux sur les préparatives pour la mise en place d'un enseignement en langue anglaise pour les matières découvertes et transversales pour la première année (L1),
- 8- Lecture de l'arrêté N°1023 du 25 juillet 2023 modifiant et complétant l'arrêté N°171 du 09 février 2023** fixant les modalités d'inscription et de réinscription dans les études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master, modifié et complété,

- 9- Procédure de sélection pour l'accès en Master 1 :** lecture l'arrêté N°1057 du 02 août 2023 fixant les conditions d'accès, les modalités d'orientation et l'inscription aux études universitaires en vue de l'obtention du diplôme de Master, lancement de la plateforme de candidature, classement des candidats, sélection et orientation des candidats, proclamation des résultats, étude des recours et inscription des candidats reçus,
- 10- Constitution d'un répertoire électronique des délégués étudiants au niveau de la faculté SNV :** discussion avec les étudiants de la formation de l'importance d'avoir un représentant officiel, désignation par consensus ou élection d'un délégué et d'un suppléant, identification des délégués de la formation comme des porte-parole officiels des étudiants de la promotion auprès des instances pédagogiques (responsable pédagogique, enseignants membres de l'équipe de formation) et administratifs.
- 11- Divers.**

Nous avons inauguré cette rencontre présidée par Monsieur le responsable du Domaine SNV et Monsieur le Doyen de la faculté en souhaitant la bienvenue et une bonne reprise à toute l'audience présente. Par la suite, nous avons essayé de rapporter toutes les directives émanant de la tutelle ainsi que les conclusions émanant des réunions tenues en amont avec tout le personnel administratif et technique de soutien :

- Conseil de coordination de la faculté le 28/08/2023 avec les chefs de départements et leurs adjoints,
- Réunion de coordination le 29/08/2023 à 09h30 avec le personnel technique de soutien,
- Réunion de coordination le 29/08/2023 à 11h avec le personnel administratif,
- Réunion de coordination le 30/08/2023 à 09h30 avec les responsables des différents services et le personnel de la bibliothèque,
- Réunion de coordination le 30/08/2023 à 11h avec les agents de sécurité du bloc des sciences.
- Réunion de coordination le 12/09/2023 à 09h30 avec les différentes cellules de suivi pédagogique installées au niveau de la faculté.

Ces rencontres s'inscrivent dans la démarche suivie par notre faculté afin d'optimiser toutes les conditions pour assurer un démarrage dans les meilleures conditions de l'année universitaire en cours.

1- Bilan pédagogique de l'année universitaire 2023-2024

Après avoir effectué un suivi périodique des activités pédagogiques de l'année universitaire 2022-2023, et ce durant toute l'année, par nos responsables pédagogiques et administratifs, nous avons constaté aujourd'hui, avec une très grande satisfaction, que **toutes les activités pédagogiques prévues ont été finalisées : délibérations annuelles globales après traitement des recours, évaluation des mémoires de fin de cycle Master et Licence PPE, remise des documents diplômes, relevés de notes et annexes descriptifs.**

1-1- Statistiques pédagogiques annuelles à l'issue des délibérations

Nous avons observé que toutes les délibérations annuelles, après rattrapages, pour les 14 parcours Licence et 20 parcours Master ont été finalisées en juin. **Les mises à jour demandées conformément aux dispositions de l'arrêté N°1023 du 25 juillet 2023 ont été finalisé le jeudi 31/08/2023**, ce qui nous a permis de parfaire le travail technique de l'orientation des étudiants L1 admis en L2, et L2 admis en L3. **Le taux de réussite moyen pour tous les parcours Licence et Master tous niveaux confondus est de 84,52% : 81,59% en Licence et 90,53% en Master.** À l'issue des délibérations globales, annuelles, nous avons constaté des taux de réussites amplement satisfaisants :

- **Pour le niveau L1 : en moyenne 70,92% ;** 70,81% pour le socle commun SNV et 76% pour la formation Licence professionnalisante Gestion durable, traitement et valorisation des déchets.
- **Pour le niveau L2 : en moyenne 88,64% : 92,46%** pour la filière **sciences biologiques**, **71,05%** pour la filière **biotechnologies**, et **55,26%** pour la filière **écologie et environnement**.
- **Pour le niveau L3 : en moyenne 86,44%**, minimum de 73,91% et un maximum de 100%.
- **Pour le niveau M1 : en moyenne 85,89%**, minimum de 75% et un maximum de 100%.
- **Pour le niveau M2 : en moyenne 94,45%**, minimum de 77,78% et un maximum de 100%.

Les statistiques relatives à ces parcours sont présentées, par spécialité et par niveau (L1, L2, L3, M1 et M2) dans les tableaux ci-dessous :

Statistiques pédagogiques finales des parcours Licence et Master à l'issue des délibérations annuelles globales (2022-2023)
Application de l'arrêté N°1023 du 25 juillet 2023 modifiant et complétant l'arrêté N°171 du 09 février 2023.

Récapitulatif global

Parcours Licence	Étudiants Inscrits	Admis session Normale	Admis session Rattrapage	Étudiants en abandon	Taux de réussite global (%)
L1	1605	403	419	446	70,92%
L2	1061	447	419	84	88,64%
L3	1163	572	403	35	86,44%
Global niveau Licence	3829	1422	1241	565	81,59%
M1	811	458	169	81	85,89%
M2	881	685	132	16	94,45%
Global niveau Master	1692	1143	301	97	90,53%
L1	1605	403	419	446	70,92%
L2	1061	447	419	84	88,64%
L3	1163	572	403	35	86,44%
M1	811	458	169	81	85,89%
M2	881	685	132	16	94,45%
Global faculté Licence et Master	5521	2565	1542	662	84,52%

I- Parcours Licence (niveau L1) : statistiques établies à l'issue des délibérations S1+S2 de la session normale et rattrapage.

Parcours Licence	Étudiants Inscrits	Admis session Normale	Admis session Rattrapage	Étudiants en abandon	Admis avec dettes (progression)	Taux de réussite global (%)
Sciences de la Nature et de la Vie (Socle commun L1)	1567	387	355	433*	61	70,81%
Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (P) (L1)	38	16	03	13		76%
	1605	403	358	446	61	70,92%

* dont 211 congés académiques

II- Parcours Licence (niveau L2) : statistiques établies à l'issue des délibérations S3+S4 de la session normale et rattrapage.

Socle commun L2	Étudiants Inscrits	Admis session Normale	Admis session Rattrapage	Admis avec dettes (progression)	Étudiants en abandon	Taux de réussite global (%)
Sciences Biologiques	853	403	258	87	44*	92,46%
Biotechnologies	129	25	33	23	15**	71,05%
Écologie et Environnement	63	03	06	12	25***	55,26%
Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (P) (L2)	16	16	00		00	100%
	1061	447	419	122	84	88,64%

* dont 21 congés académiques

** dont 05 congés académiques

*** dont 03 congés académiques

III- Parcours Licence (niveau L3) : statistiques établies à l'issue des délibérations S5+S6 de la session normale et rattrapage.

Filière	Parcours Licence	Étudiants Inscrits	Admis session Normale	Admis session Rattrapage	Étudiants en abandon	Nombre de diplômés	Taux de réussite global (%)
Sciences Biologiques	Apiculture : responsable des productions apicoles (P)	15	12	01	02	13	100%
	Biochimie	122	91	22	01	113	93,39%
	Bioinformatique	61	56	02	02	58	98,31%
	Biologie Cellulaire et Moléculaire	90	49	17	08	66	80,49%
	Biologie et Physiologie Végétale	106	17	80	02	97	93,26%
	Entomologie	55	25	21	05	46	92%
	Génétique	73	18	37	03	55	78,57%
	Immunologie	70	37	19	03	56	83,58%
	Microbiologie	167	89	50	02	139	84,24%
	Toxicologie	65	45	11	01	56	87,50%
Biotechnologies	Biotechnologie et Génomique Végétale	94	37	31	02	68	73,91%
	Biotechnologie Microbienne	152	80	53	00	133	87,50%
Écologie et Environnement	Écologie et Environnement	93	16	59	04	75	83,33%
		1163	572	403	35	971	86,44%

IV- Parcours Master (niveau Master 1) : statistiques établies à l'issue des délibérations S1+S2 de la session normale et rattrapage.

Filière	Parcours Master	Étudiants Inscrits	Admis session Normale	Admis session Rattrapage	Étudiants en abandon	Taux de réussite global (%)
Sciences Biologiques	Biochimie	45	23	13	01	81,82%
	Biochimie Appliquée	53	49	01	03	100%
	Biodiversité et physiologie végétale	61	25	23	00	78,69%
	Biologie et contrôle des populations d'insectes	40	21	07	06	82,35%
	Biologie et physiologie de la reproduction	50	26	12	10	95%
	Biologie moléculaire des microorganismes	42	27	09	01	87,80%
	Génétique	53	37	09	03	92%
	Immunologie moléculaire cellulaire	47	19	15	05	80,95%
	Microbiologie appliquée	47	35	07	04	97,67%
	Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	23	20	00	00	86,96%
	Physiologie cellulaire et physiopathologie	50	25	08	06	75%
	Toxicologie	41	33	07	00	97,56%
Biotechnologies	Bio-informatique	40	20	09	03	78,38%
	Biotechnologie et contrôle qualité (P)	19	12	05	02	100%
	Biotechnologie et génomique végétale	34	08	10	08	69,23%
	Mycologie et biotechnologie fongique	38	25	08	00	86,84%
	Biotechnologie et biothérapie	34	16	05	06	75%
Écologie et Environnement	Écologie fondamentale et appliquée	39	15	11	06	78,79%
	Écologie microbienne	27	13	05	06	85,71%
	Protection des écosystèmes	28	09	05	11	82,35%
		811	458	169	81	85,89%

V- Parcours Master (niveau Master 2) : statistiques établies à l'issue des délibérations S3 de la session normale et rattrapage.

Filière	Parcours Master	Étudiants Inscrits	Admis session Normale	Admis session Rattrapage	Étudiants en abandon	Nombre de diplômés	Taux de réussite global (%)
Sciences Biologiques	Biochimie	88	72	13	01	85	97,70%
	Biochimie Appliquée	105	104	01	00	105	100%
	Biodiversité et physiologie végétale	68	34	24	00	58	85,29%
	Bioinformatique	32	22	03	01	25	80,65%
	Biologie et contrôle des populations d'insectes	54	46	04	04	50	100%
	Biologie et physiologie de la reproduction	41	23	16	02	39	100%
	Biologie moléculaire des microorganismes	58	53	00	00	53	91,38%
	Génétique	62	50	09	00	59	95,16%
	Immunologie moléculaire cellulaire	72	65	03	00	68	94,44%
	Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	17	15	01	00	16	94,12%
	Physiologie cellulaire et physiopathologie	49	33	02	04	35	77,78%
	Toxicologie	68	61	05	02	66	100%
Biotechnologies	Biotechnologie et contrôle qualité (P)	17	08	07	01	15	93,75%
	Biotechnologie et génomique végétale	19	09	09	00	18	94,74%
	Mycologie et biotechnologie fongique	53	43	06	00	49	92,45%
	Biotechnologie et biothérapie	20	17	02	00	19	95%
Écologie et Environnement	Écologie fondamentale et appliquée	15	01	14	00	15	100%
	Écologie microbienne	27	13	13	01	26	100%
	Protection des écosystèmes	16	16	00	00	16	100%
		881	685	132	16	817	94,45%

Constantine le 31/08/2023 à 07h53

Comme il est d'usage au niveau de la faculté SNV, nous avons demandé aux équipes de formations représentées par les responsables pédagogiques, en concertation avec les chefs de départements et leurs adjoints, de procéder à une **lecture à la fois pédagogique et administratifs de ces résultats.**

1-2- Bilan des soutenances des mémoires de fin de cycle Master et projets PPE - Licence

Il est à rappeler que pour l'année universitaire 2022-2023, nous avons eu à encadrer 46 projets PPE - Licence et 379 mémoires de fin de cycle Master, sans compter ceux réalisés sous la coupe du 1275 qui sont comptabilisés à part. Pour les évaluations des mémoires de fin de cycle Master et projets PPE - Licence, le bilan présenté par notre faculté aujourd'hui est très satisfaisant avec un **taux de réalisation global de 100% des projets PPE et 97,36% des mémoires de Master.** En effet, sur les 19 parcours Master, **pour 06 parcours, 10 mémoires n'ont pas encore été évalués dans les délais impartis ; 01 en Biochimie appliquée, 02 en Biodiversité et physiologie végétale, 04 en Biologie et physiologie de la reproduction, 01 en Biotechnologie et génomique végétale, 01 en Mycologie et biotechnologie fongique, et 01 en Écologie microbienne. Il s'agit de cas dûment connus des instances administratives et dont le retard est dû, pour la plupart, à l'abandon ou la non-implication de l'étudiant dans son travail de mémoire.** Les détails relatifs à chaque parcours sont présentés dans les tableaux ci-après.

Aussi, dans le cadre du **suivi des projets de fin de cycle Licence et Master sous la coupe du 1275**, et ce en collaboration avec commissions de suivi de l'innovation au niveau de la faculté et des départements, et dans le cadre du suivi de l'état d'avancement des soutenances qui obéissent à un échéancier et une programmation particulière, nous avons eu comme première expérience de ce dispositif pour cette année universitaire 2022-2023, **52 projets de fin de cycle : 43 en Master et 09 en Licence.** Après avoir fait le point avec les instances concernées le **20/07/2023** (délais pour les soutenances programmées avant le départ en vacances d'été), il nous a été rapporté que **sur les 52 projets de fin de cycle 63,46% ont été soutenus. Les 19 soutenances restantes (02 en Licence et 17 en Master) sont programmées en septembre.** Pour rappel, les étudiants concernés par ces soutenances en septembre des mémoires sous la coupe du 1275 ne seront pas pénalisés par la session de rattrapage en S4, et ceux conformément aux recommandations de la circulaire N°001 du 23 mai 2023, et ce jusqu'au 30/09/2023. Néanmoins, pour que ces étudiants puissent avoir leurs diplômes, des instructions de Monsieur le Doyen ont été données pour finaliser ces soutenances au plus tard le jeudi 21/09/2023. Les détails relatifs à l'état d'avancement pour chaque parcours sont exposés dans les tableaux ci-après :

Bilan final des évaluations des mémoires de fin de cycle Master et des PPE Licence Faculté SNV - (2022-2023)
(hors mémoires sous la coupe du 1275 qui font l'objet d'une programmation particulière)

Parcours Licence avec PPE

Filière	Parcours Licence	Nombre des projets PPE Licence	Évaluation de tous les PPE de fin de cycle (Oui / Non)	Si Non, indiquez le nombre de projets à évaluer restants	
Sciences biologiques	Bioinformatique	22	Oui	/	
Biotechnologies	Biotechnologie et Génomique Végétale	24	Oui	/	
		46	Oui	/	100%

Parcours Master

Filière	Parcours Master	Nombre total des mémoires de fin de cycle Master	Évaluation de tous les mémoires de fin de cycle Master (Oui / Non)	Si Non, indiquez le nombre de mémoires à évaluer restants	
Sciences Biologiques	Biochimie	41	Oui	/	
	Biochimie Appliquée	46	Non	01	
	Biodiversité et physiologie végétale	34	Non	02	
	Bioinformatique	14	Oui	/	
	Biologie et contrôle des populations d'insectes	25	Oui	/	
	Biologie et physiologie de la reproduction	22	Non	04	
	Biologie moléculaire des microorganismes	22	Oui	/	
	Génétique	23	Oui	/	
	Immunologie moléculaire cellulaire	31	Oui	/	
	Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	09	Oui	/	
	Physiologie cellulaire et physiopathologie	10	Oui	/	
	Toxicologie	22	Oui	/	
Biotechnologies	Biotechnologie et contrôle qualité (P)	14	Oui	/	
	Biotechnologie et génomique végétale	07	Non	01	
	Biotechnologie et biothérapie	04	Oui	/	
	Mycologie et biotechnologie fongique	20	Non	01	
Écologie et Environnement	Écologie fondamentale et appliquée	12	Oui	/	
	Écologie microbienne	14	Non	01	
	Protection des écosystèmes	09	Oui	/	
		379	369	10	97,36%

État d'avancement des soutenances de projets de fin de cycle Licence et Master sous la coupe du 1275

Filière	Parcours Licence	Nombre de projets	Projets soutenus		Soutenances programmées en septembre	
Sciences Biologiques	Apiculture : responsable des productions apicoles (P)	07	07		00	
Biotechnologies	Biotechnologie et Génomique Végétale	02	00		02	
TOTAL Licence		09	07		02	77,78%
Filière	Parcours Master					
Sciences Biologiques	Biochimie	03	01		02	
	Biochimie appliquée	05	02		03	
	Biodiversité et physiologie végétale	06	05		01	
	Biologie et physiologie de la reproduction	05	03		02	
	Biologie moléculaire des microorganismes	03	03		00	
	Physiologie Cellulaire et Physiopathologie	01	00		01	
Biotechnologies	Bio-informatique	03	03		00	
	Biotechnologie et contrôle qualité	01	01		00	
	Biotechnologie et génomique végétale	06	00		06	
	Mycologie et biotechnologie fongique	03	03		00	
	Biotechnologie et biothérapie	05	03		02	
Écologie et Environnement	Écologie fondamentale et appliquée	01	01		00	
	Protection des écosystèmes	01	01		00	
TOTAL Master		43	26		17	60,46%
TOTAL Licence + Master		52	33		19	63,46%

Constantine le 10/09/2023

2- Mise à jour des délibérations et orientation des étudiants :

Conformément aux dispositions de l'arrêté N°1023 du 25 juillet 2023 modifiant et complétant l'arrêté N°171 du 09 février 2023, nous avons convoqué les jurys de délibération pour les niveaux L1, L2 et M1 pour refaire les délibérations de ces niveaux en tenant compte des nouvelles dispositions apportées par ce texte de loi concernant les cas de progression. **Le travail technique a été finalisé le jeudi 31/08/2023.** Les équipes de formations ont élargé sur les procès-verbaux de délibérations rectifiés le samedi 02/09/2023 (le jour même de la reprise des enseignants). Il nous a été indispensable de finaliser cette opération en prévision de la tenue du conseil d'orientation des étudiants L1 admis en L2, et L2 admis en L3 et proclamation des résultats. Lors de cette opération de mise à jour des délibérations, **nous avons constaté des contradictions entre le texte de référence (l'arrêté N°1023 du 25 juillet 2023) et la plateforme PROGRES :**

- **Pour le niveau L1**, selon ce texte, l'étudiant peut progresser de la première à la deuxième année s'il a acquis un minimum de 30 crédits entre les deux semestres, sans aucune condition sur la répartition de ces crédits. Cependant, nous avons constaté sur PROGRES qu'un étudiant qui a acquis 30 crédits dans un semestre et 0 crédit dans l'autre ne sera pas admis avec dettes (donc minimum 1 crédit dans un semestre selon la plateforme PROGRES),
- **Pour le niveau L2**, selon le même texte, l'étudiant peut progresser de la deuxième à la troisième année s'il a acquis un minimum de 90 crédits entre les quatre semestres, sans aucune condition sur la répartition de ces crédits. Cependant, nous avons constaté sur la plateforme PROGRES qu'un étudiant qui a acquis 30 crédits dans trois semestres et 0 crédit dans l'un ne sera pas admis avec dettes (donc minimum 1 crédit dans un semestre selon la plateforme PROGRES),
- **Pour le niveau M1**, conformément aux recommandations de l'arrêté N°1023, plus précisément l'article 10 de l'arrêté N°1023 modifiant l'article 60 de l'arrêté N°171, le passage de la première année à la deuxième année Master avec dettes est autorisé pour tout étudiant ayant validé au minimum 45 crédits et acquis les unités d'enseignement requises à la poursuite des études en spécialité. Néanmoins, nous avons constaté sur la plateforme PROGRES que pour tout étudiant ayant validé au minimum 45 crédits, la décision admis avec dettes a été mentionnée, et ce peu importe si cet étudiant a acquis ou non les unités d'enseignement définies comme étant requises pour poursuivre les études en Master 2.

Toutes ces constatations ont été rapportées aux responsables de la cellule PROGRES au niveau de l'UFMC1 et au vice-rectorat chargé de la pédagogie.

3- Préparatifs de la rentrée universitaire et du début des activités pédagogiques

Après réception et prise en considération des nouvelles instructions de la tutelle, pour assurer un **démarrage des enseignements pour tous les niveaux le samedi 23/09/2023**, plusieurs réunions de coordinations des responsables administratifs de la faculté SNV ont été tenues pour la répartition des locaux pédagogiques et la confection des emplois du temps. Une fois les locaux pédagogiques répartis entre départements, les responsables pédagogiques ont été impliqués dans la finalisation des emplois du temps. Après une mise au point avec les responsables présents à cette rencontre, nous avons constaté que les **emplois du temps sont en cours de finalisation et seront affichés pour tous les départements, au plus tard, le jeudi 14/09/2023**.

Lors de la visioconférence des chefs d'établissement du MESRS avec Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifiques, il a été proposé d'appliquer un **enseignement exclusivement en ligne pour les unités découvertes et transversales, et hybride, avec des parties dispensées en ligne, pour les matières des unités d'enseignement fondamentales et méthodologiques**. Nous sommes en attente d'instructions et de précisions émanant du vice-rectorat chargé de la pédagogie pour voir les modalités d'application de ces directives. Nous tenons à préciser encore qu'un enseignement en ligne se fait exclusivement via la plateforme de télé-enseignement de l'établissement (<https://telum.umc.edu.dz/>). Lors de cette confection des emplois du temps, nous avons rencontré de nombreux problèmes liés à un déficit en locaux pédagogiques. De peur que ces problèmes retardent le début des enseignements prévus pour le samedi 23/09/2023, plusieurs instructions ont été données :

- Une répartition équitable des locaux pédagogiques, tenant compte uniquement des effectifs de chaque spécialité, entre les départements de la faculté,
- L'utilisation à plein temps des locaux octroyés pour chaque département : tous les jours de 08h à 17h, ainsi que la journée du samedi. Une occupation nominative de tous les locaux pédagogiques dont dispose la faculté sera établie et validée par Monsieur le Doyen et Monsieur le vice-doyen chargé de la pédagogie,
- Établir le plus rapidement possible une programmation des séances de travaux pratiques au niveau des laboratoires de pédagogie et de veiller à une répartition équitable et une occupation réelle de ces locaux.

Les chefs de département ont été informés que des **visites d'inspection de la cellule d'assurance qualité seront programmées au niveau des départements le dimanche 17, lundi 18 et mardi 19/09/2023** pour vérifier et valider les emplois du temps de chaque département.

4- Première session des comités pédagogiques au titre du premier semestre de l'année universitaire 2023-2024

Dans le cadre du suivi du démarrage des enseignements au titre du premier semestre de l'année universitaire 2023-2024 par l'équipe Domaine SNV, et en prévision de la tenue du conseil pédagogique N°01 de la faculté SNV, nous avons demandé à nos collègues responsables pédagogiques d'organiser avec leurs équipes de formations, au courant de la semaine du dimanche 03/09/2023 au jeudi 07/09/2023, la première session des comités pédagogiques pour ce semestre. Lors de ces rencontres, nos équipes de formation ont été priées d'aborder les points suivants :

- Le bilan pédagogique 2022-2023 : points forts, points faibles et recommandations,
- L'affectation nominative des enseignants membres de l'équipe de formation pour le premier semestre de l'année universitaire 2023-2024 et mise à jour en tenant compte des enseignants nouvellement recrutés, avec précision de l'atome pédagogique (cours, TD et/ou TP) et du volume horaire hebdomadaire. Dans ces affectations, établies en concertation avec les chefs de département et son adjoint chargé de la pédagogie, les équipes de formation ont été priées de bien préciser si l'atome pédagogique est partagé entre 2 ou 3 enseignants,
- La mise à jour des délibérations pour les niveaux L1, L2 et M1 (le travail technique sur PROGRES est déjà fait) en tenant compte des nouvelles dispositions concernant les cas de progression de l'arrêté N°1023 du 25 juillet 2023 modifiant et complétant l'arrêté N°171 du 09 février 2023 fixant les modalités d'inscription et de réinscription dans les études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master,
- La confection et la finalisation des emplois du temps en collaboration avec le chef de département et son adjoint chargé de la pédagogie, et ce avant diffusion : besoins en locaux pédagogiques pour la spécialité, besoins en laboratoires de pédagogie pour la programmation des travaux pratiques et des ateliers, etc.

À cet instant, nous avons reçu les procès-verbaux des comités pédagogiques de 16 parcours Licence et 18 parcours Master. Il est à signaler qu'à la date de tenue de ce conseil pédagogique nous n'avons pas encore reçu les procès-verbaux de ces rencontres pour les niveaux L1 SNV et L2 (les 3 filières). Aussi, nous n'avons pas reçu les procès-verbaux des formations Master Génétique (responsable pédagogique nouvellement désigné, comité pédagogique programmé pour la semaine du 17 au 20/09/2023), et Master Biologie et physiologie de la reproduction (poste de responsable pédagogique vacant après la démission du responsable en place, le chef de département se chargera de réunir l'équipe de formation et de rédiger le procès-verbal de la rencontre).

Filière	Parcours Licence	
	Sciences de la Nature et de la Vie (Socle commun L1)	
Sciences Biologiques	Sciences Biologiques (Socle commun L2)	
	Apiculture : responsable des productions apicoles (P)	Mardi 05/09/2023
	Biochimie	Jeudi 07/09/2023
	Bioinformatique	Mercredi 06/09/2023
	Biologie Cellulaire et Moléculaire	Mercredi 06/09/2023
	Biologie et Physiologie Végétale	Lundi 12/09/2023
	Entomologie	Mardi 05/09/2023
	Génétique	Mardi 05/09/2023
	Immunologie	Mercredi 06/09/2023
	Microbiologie	Mercredi 06/09/2023
	Toxicologie	Mercredi 06/09/2023
Biotechnologies	Biotechnologies (Socle commun L2)	
	Biotechnologie et Génomique Végétale	Dimanche 10/09/2023
	Biotechnologie Microbienne	Mercredi 06/09/2023
Écologie et Environnement	Écologie et Environnement (Socle commun L2)	
	Écologie et Environnement	Lundi 11/09/2023
	Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (P) (L1)	Lundi 11/09/2023
	Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (P) (L2)	Lundi 11/09/2023
	Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (P) (L3)	Lundi 11/09/2023
		16

Filière	Parcours Master	
Sciences Biologiques	Biochimie	Lundi 04/09/2023
	Biochimie Appliquée	Lundi 04/09/2023
	Biodiversité et physiologie végétale	Lundi 11/09/2023
	Biologie et contrôle des populations d'insectes	Mardi 05/09/2023
	Biologie et physiologie de la reproduction	
	Biologie moléculaire des microorganismes	Mercredi 06/09/2023
	Génétique	
	Immunologie moléculaire cellulaire	Mercredi 06/09/2023
	Microbiologie appliquée	Mercredi 06/09/2023
	Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	Mercredi 06/09/2023
	Physiologie cellulaire et physiopathologie	Mercredi 06/09/2023
	Toxicologie	Mercredi 06/09/2023
Biotechnologies	Bio-informatique	Mercredi 06/09/2023
	Biotechnologie et contrôle qualité (P)	Mercredi 06/09/2023
	Biotechnologie et génomique végétale	Dimanche 10/09/2023
	Mycologie et biotechnologie fongique	Jeudi 07/09/2023
	Biotechnologie et biothérapie	Mercredi 06/09/2023
Écologie et Environnement	Écologie fondamentale et appliquée	Lundi 11/09/2023
	Écologie microbienne	Mercredi 06/09/2023
	Protection des écosystèmes	Lundi 11/09/2023
		18

Après lecture des procès-verbaux que nous avons reçus, nous avons dressé plusieurs constats :

- Pratiquement toutes les matières des différentes unités d'enseignement sont couvertes. Les différentes équipes de formations en concertation avec les chefs des départements ont pu couvrir tous les atomes pédagogiques. Les quelques problèmes de couverture des matières qui demeurent et qui sont pour l'essentiel des matières transversales (particulièrement l'anglais au niveau du département de biologie appliquée), ainsi que des matières au profil très spécifique. Les chefs de département ont été priés de prendre en charge ce problème dans les meilleurs délais (avant le début des enseignements le samedi 23/09/2023). Il est à signaler que quelques réajustements par rapport aux affectations de l'année passée ont été opérés pour des raisons diverses (départ de quelques enseignants en retraite, implication des enseignants nouvellement recrutés, ainsi que des permutations entre membres de la même équipe de formation). D'ailleurs, conformément à ce que nous avons demandé à nos responsables pédagogiques, l'affectation nominative des enseignants membres de l'équipe de formation pour le premier semestre de l'année universitaire 2023-2024, avec précision de l'atome pédagogique (cours, TD et/ou TP) et du volume horaire hebdomadaire, a été dûment mentionné dans procès-verbal du comité pédagogique.
- Les emplois du temps ont été élaborés en collaboration avec les chefs de départements adjoints chargés de la pédagogie. Pour certaines formations, les emplois du temps ont été finalisés, alors que pour d'autres, suite à une carence en locaux pédagogiques sont en cours de finalisation, et seront affichés dans les meilleurs délais. Des instructions strictes pour éviter les séances successives des mêmes étudiants avec le même enseignant ont été données.
- Plusieurs équipes de formations ont exprimé leurs inquiétudes quant au basculement vers un enseignement exclusivement en ligne pour les unités découvertes et transversales, et hybride, avec des parties dispensées en ligne, pour les matières des unités d'enseignement fondamentales et méthodologiques, particulièrement en ce qui concerne l'interactivité des étudiants sur la plateforme, mais aussi la non-maîtrise de certains enseignants de cet outil.
- Les équipes de formations avec de gros effectifs en Licence ont exprimé leurs inquiétudes quant à la réalisation d'un nombre suffisant de travaux pratiques et d'ateliers. En effet, la répartition d'un gros effectif en un nombre conséquent de sous-groupes de TP, avec la disponibilité et la capacité d'accueil (entre 15 et 20 étudiants) des paillasses au niveau des laboratoires de pédagogie, ainsi que le système de rotation mis en place pour le passage de la totalité des étudiants, cela minimise cruellement le nombre de TP réalisés durant le semestre.

5- Changements de responsables pédagogiques

En ce début de l'année universitaire 2023-2024, l'équipe domaine SNV a dû faire face au départ de nombreux responsables pédagogiques, et ce pour des raisons diverses :

- Dr ZOGHMAR Meriem, responsable de la formation licence Biologie et Physiologie Végétale,
- Dr GANA Mohamed, responsable de la formation licence Écologie et Environnement,
- Dr AOUAIDJIA Nawel, responsable de la formation Master Biodiversité et physiologie végétale,
- Dr ZEGHAD Nadia, responsable de la formation Master Biologie et physiologie de la reproduction,
- Dr SEDRATI Khadidja, responsable de la formation Master Génétique,
- Dr BOULAHROUF Khaled, responsable de la formation Master Microbiologie appliquée,
- Dr BENHAMDI Asma, responsable de la formation Master Microbiologie et hygiène hospitalière,
- Dr GHERBOUDJ Amira, responsable de la formation Master Bio-informatique,
- Pr KACEM CHAOUICHE Noredine, responsable de la formation Master Biotechnologie et contrôle qualité,
- Dr ADJEROUD Moussa, responsable de la formation Master Biotechnologie et biothérapie.

En mon nom et celui du conseil pédagogique de la faculté SNV, nous tenons à vous exprimer nos plus vifs remerciements à tous nos collègues partant pour leur implication et dévouement durant ces dernières années passées dans l'exercice de cette fonction de responsabilité pédagogique.

Monsieur le responsable du Domaine SNV en collaboration avec le staff administratif de la faculté SNV à sa tête monsieur le Doyen de la faculté SNV et le vice-doyen chargé de la pédagogie, ont œuvré d'arrache-pied pour essayer de trouver des remplaçants pour ne pas laisser ces postes vacants. Plusieurs propositions pour occuper ces postes vacants ont été formulées et seront soumises à l'approbation des instances scientifiques (comités et conseil scientifique de la faculté) comme le stipule la réglementation en vigueur. La liste nominative des enseignants nouvellement proposés dans les postes de responsabilité pédagogique correspondants est indiquée dans le tableau ci-après :

N°	Nom	Prénom	Filière	Niveau	Formation
01	MELIANI	Aziz	Écologie et environnement	Licence	Écologie et Environnement
02	BECHKRI	Sakina	Sciences Biologiques	Master	Génétique
03	CHABBI	Rabah	Sciences Biologiques	Master	Microbiologie appliquée
04	HARZALLAH	Besma	Sciences Biologiques	Master	Microbiologie et hygiène hospitalière
05	GHERBOUDJ	Wissem	Biotechnologies	Master	Bio-informatique
06	NEMOUCHI	Sara	Biotechnologies	Master	Biotechnologie et contrôle qualité
07	GHORRI	Sana	Biotechnologies	Master	Biotechnologie et biothérapie

En vue de la sensibilité des postes de responsabilité pédagogique et de l'importance primordiale de la contribution de ces derniers dans la gestion d'une étape aussi sensible que celle de la rentrée universitaire, il a été demandé à ceux proposés dans leurs nouvelles fonctions de commencer leurs activités en concertation avec les anciens responsables qui ont été priés de faciliter cette transition. À notre connaissance, tous nos collègues dont les noms sont indiqués dans le tableau ci-dessus ont débuté leurs fonctions au sein de leurs postes de responsabilités respectifs. La première tâche était l'organisation de la première session des comités pédagogiques au titre du premier semestre de l'année universitaire 2023-2024. Les coordonnés de ces responsables nouvellement proposés ont été inclus dans le répertoire électronique du domaine SNV ce qui leur permettra de recevoir toutes les correspondances en rapport avec leurs nouvelles missions.

Il est à signaler que jusqu'à la date de tenue de ce premier conseil pédagogique, aucune proposition au poste de responsable pédagogique n'a été faite pour 3 formations : licence Biologie et Physiologie Végétale, Master Biodiversité et physiologie végétale, Master Biologie et physiologie de la reproduction, et ce à défaut de trouver des enseignants volontaires pour occuper ces postes supérieurs. Le chef de département de Biologie et Écologie Végétale a été prié de provoquer une assemblée générale avec les enseignants membres de ces équipes de formations pour essayer de trouver un dénouement à cette situation.

6- Réunion de la commission de classement et d'orientation Licence

En vue de la validation des résultats du travail technique de l'orientation des étudiants L1 en L2 (filières) et L2 en L3 (spécialités) conformément à ce que stipule la réglementation en vigueur, il s'est tenu le mardi 05/09/2023 à 09h30, au niveau de la salle de conférence, le conseil d'orientation et de classement Licence de la faculté SNV. En amont de cette rencontre, nous avons envoyé à tous les membres de cette commission un récapitulatif technique de cette opération avec toutes les données et statistiques.

Il est à rappeler que pour cette année universitaire, dans l'esprit de la numérisation des opérations pédagogiques et administratifs au niveau de notre faculté, cette activité d'orientation s'est faite complètement en ligne, du dépôt des fiches de vœux jusqu'à l'orientation, sur une plateforme dédiée à cette opération.

Aussi, après avoir analysé les résultats obtenus, nous avons eu l'immense plaisir de constater que le taux de satisfaction a atteint 93,77% (étudiants ayant eu leur premier choix) pour l'orientation des étudiants L1 en L2 (filières), 72,86% (étudiants ayant eu l'un de leurs trois premiers choix) pour l'orientation des étudiants L2 en L3 (filière sciences biologiques), et 70,74% (étudiants ayant eu leur premier choix) pour la filière Biotechnologies. Ces taux sont extrêmement satisfaisants et nettement meilleurs de ceux constatés ces dernières années. Aussi, nous avons affiché aux étudiants les résultats de cette opération conformément à ce dont prévoit la réglementation en vigueur (article 57 de l'arrêté N°711). Dans le délai de 48h succédant à l'affichage, aucun recours n'a été formulé.

Nous avons exposé ces résultats et répondu à toutes les interrogations posées par les membres de la commission. Aucune objection n'a été formulée concernant les résultats de cette orientation. Dans ce sens, la commission a validé cette opération et les listes des étudiants L2 réparties sur les 3 filières, ainsi que celles des étudiants L3 répartis sur les 13 spécialités Licence sont considérées comme étant finales. Les chefs de département ont été priés d'inscrire ces étudiants dans les spécialités correspondantes.

Les détails techniques de cette opération d'orientation sont présentés dans les tableaux ci-après :

Résultats finaux de l'orientation des étudiants L1 en L2 (filières) et L2 en L3 (spécialités) (2023-2024)

Parcours Licence (niveau L2)

Socle commun L2	Nouveaux inscrits
Sciences Biologiques	708
Biotechnologies	53
Écologie et Environnement	42
	803

Taux de satisfaction

Choix 1	Choix 2	Choix 3	Sans fiche de vœux	
753	15	08	27	803
93,77%	01,87%	00,99%	03,36%	100%

Parcours Licence (niveau L3)

Filière	Parcours Licence	Nouveaux inscrits
Sciences Biologiques (748)	Apiculture : responsable des productions apicoles (P)	23
	Biochimie	160
	Bioinformatique	45
	Biologie Cellulaire et Moléculaire	50
	Biologie et Physiologie Végétale	101
	Entomologie	50
	Génétique	45
	Immunologie	45
	Microbiologie	180
	Toxicologie	49
Biotechnologies (83)	Biotechnologie et Génomique Végétale	33
	Biotechnologie Microbienne	50
Écologie et Environnement (21)	Écologie et Environnement	21
		852

Taux de satisfaction

Sciences Biologiques

Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4	Choix 5	Choix 6	Choix 7	Choix 8	Choix 9	Choix 10	Sans fiche de vœux		
425	74	46	33	28	39	35	33	20	04	11	748	
56,82%	09,89%	06,15%	04,41%	03,74%	05,21%	04,68%	04,41%	02,67%	00,53%	01,47%	100%	
72,86%			25,67%							01,47%		

Biotechnologies

Choix 1	Choix 2	Sans fiche de vœux	
58	19	06	83
69,88%	22,89%	07,23%	100%

Constantine le 05/09/2023

Le responsable du domaine SNV

Le Doyen de la faculté SNV

7- Réunion de la commission de suivi de la mise en place de l'enseignement et de la formation des enseignants en langue anglaise

Pour faire le point sur les préparatives pour la mise en place d'un enseignement en langue anglaise au titre de l'année universitaire 2023-2024 pour les matières découvertes et transversales de la première année (L1), il s'est tenu le mardi 05/09/2023 à 11h, au niveau de la salle de conférence, une réunion de coordination avec les membres de la cellule de suivi de l'enseignement en langue anglaise. Cette rencontre s'inscrit en continuité avec celle qui s'est tenu le dimanche 09/07/2023 dans le cadre d'un conseil pédagogique extraordinaire de la faculté SNV.

Lors de cette rencontre, nous avons mis l'accent sur l'importance primordiale qu'accorde l'état algérien représenté par notre ministère de tutelle à l'enseignement en langue anglaise au niveau des établissements de l'enseignement supérieur. D'ailleurs, cette importance s'est fortement ressentie à travers les diverses correspondances que nous avons reçues pour préparer cette rentrée universitaire 2023-2024. Dans ce sens, notre faculté va assurer la mobilisation de toutes les compétences humaines et les ressources dont elle dispose pour renforcer la formation de ces enseignants en langue anglaise et assurer, pour cette année universitaire, un enseignement en langue anglaise pour les matières découvertes et transversales en L1. Aussi, conformément aux instructions de la tutelle, des équipes pédagogiques par matière ont été formées lors de la rencontre du dimanche 09/07/2023 dans le cadre d'un conseil pédagogique extraordinaire de la faculté SNV. Pour rappel, les données concernant ce dispositif sont présentées dans les tableaux ci-après ;

Nom et prénom	N° de téléphone	Adresse électronique
Membres de la cellule de suivi de la formation des enseignants en langue anglaise (membre des équipes pédagogiques)		
CHERFIA Radia	07 95 92 29 45	cherfia.radia@umc.edu.dz
HAMLA Chourouk	05 50 06 91 81	chourouk.hamla@umc.edu.dz
RAMLI Imène	05 57 45 34 32	ramli.imen@umc.edu.dz
BOULAHROUF Khaled	05 55 13 62 08	khaled.boulahrouf@umc.edu.dz
BOULASSEL Mouad	05 51 87 46 18	mouad@umc.edu.dz
TOUATI Laid	07 91 70 68 24	laid.touati@umc.edu.dz

	Domaine	Filière	Niveau	Semestre	UE	Matière	Enseignant responsable	Équipe pédagogique
Socle commun Sciences de la Nature et de la Vie	SNV	/	L1	S1	UED	Méthode de Travail et Terminologie 1	BOUDJEMAA Sonia MC(B)	CHERFIA Radia MC(B) HAMPLA Chourouk MC(B) RAMLI Imene MC(B)
					UET	Histoire Universelle des Sciences Biologiques	AOUAIDJIA Naouel MC(A)	CHERFIA Radia MC(B) HAMPLA Chourouk MC(B) RAMLI Imene MC(B)
				S2	UED	Sciences de la vie et impacts socio-économiques	TEBBANI Fethi MC(A)	CHERFIA Radia MC(B) HAMPLA Chourouk MC(B) RAMLI Imene MC(B)
					UET	Méthode de Travail et Terminologie 2	BOUDJEMAA Sonia MC(B)	CHERFIA Radia MC(B) HAMPLA Chourouk MC(B) RAMLI Imene MC(B)
Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (P) (FRN)	SNV	Écologie et environnement	L1	S1	UET	Renforcement des compétences linguistiques en anglais	HAMPLA Chourouk MC(B)	CHERFIA Radia MC(B) RAMLI Imene MC(B)
						Renforcement des compétences linguistiques pour la communication	HAMPLA Chourouk MC(B)	CHERFIA Radia MC(B) RAMLI Imene MC(B)
				S2	UET	Anglais professionnel 1	HAMPLA Chourouk MC(B)	CHERFIA Radia MC(B) RAMLI Imene MC(B)
						Initiation à la communication	HAMPLA Chourouk MC(B)	CHERFIA Radia MC(B) RAMLI Imene MC(B)

Il est à préciser que Dr HAMLIA Chourouk, membre de cette estimée commission, et en vue de sa charge pédagogique, ne sera plus responsable de l'enseignement en langue anglaise des matières définies pour le niveau L1 de la formation professionnalisante Gestion durable, traitement et valorisation des déchets. La commission a suggéré aux responsables administratifs du département concerné représentés par Monsieur le chef de département adjoint de Biologie et Écologie Végétale chargé de la post-graduation d'impliquer les enseignants nouvellement recrutés dans le département, et a proposé le nom de Dr CHERITI Amina qui a des compétences indéniables en langue anglaise.

Après des débats animés, des discussions et des mises au point avec les équipes pédagogiques des différentes matières concernées par l'enseignement en langue anglaise dès la rentrée universitaire 2023-2024, ainsi que tous les autres invités à cette rencontre, plusieurs recommandations ont été formulées :

- Une formation accélérée et condensée en langue anglaise sera organisée pendant trois jours : dimanche 10, lundi 11 et mardi 12 septembre 2023 pour les enseignants responsables de ces matières. Cette formation sera dispensée par la cellule de suivi de la formation des enseignants en langue anglaise.
- Vérification linguistique finale des supports de cours électronique en langue anglaise pour les matières concernées par les membres de la cellule, et ce en prévision de la diffusion de ces supports pédagogiques sur le site internet de l'établissement au plus tard le jeudi 21 septembre 2023.
- Les membres de la commission de suivi de l'enseignement en langue anglaise ont présenté un bilan exhaustif du travail accompli depuis l'installation de cette commission. Les procès-verbaux des quatre rencontres tenues ont été présentés : PV N°01 du 23/04/2023, N°02 du 26/04/2023, N°03 du 03/05/2023 et le dernier en date, le N°04 du 03/09/2023.
- Faire connaître auprès des enseignants de notre faculté l'existence de cette cellule de suivi de la formation en langue anglaise. En plus d'assurer la formation des enseignants en langue anglaise, nous espérons à faire de cette cellule un organe consultatif pédagogique et scientifique dont l'une des missions est d'aider et d'accompagner les enseignants désireux de dispenser leurs cours en langue anglaise, et de faciliter cette transition.

- Selon les instructions de Monsieur le Doyen, nous devons prospecter auprès des enseignants nouvellement recrutés les compétences potentielles en langue anglaise, et ce afin de renforcer davantage nos équipes de formation par rapport à ce volet.
- Les membres de cette commission ont réitéré leurs inquiétudes concernant l'enseignement des matières transversales pour le niveau L1 en tronc commun de biologie qui, en plus d'être dispensé en langue anglaise, se fera exclusivement en ligne. Les enseignants responsables de ces matières ainsi que les responsables du tronc commun de biologie ont été priés de suivre très attentivement l'interactivité des étudiants pour ces matières sur la plateforme de téléenseignement Moodle. Des rapports de suivi réguliers seront demandés.

8- Lecture de l'arrêté N°1023 du 25 juillet 2023

Nous avons procédé en présence des responsables pédagogiques à la lecture de l'arrêté N°1023 du 25 juillet 2023 modifiant et complétant l'arrêté N°171 du 09 février 2023 fixant les modalités d'inscription et de réinscription dans les études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master, modifié et complété. Cet arrêté est applicable à partir de l'année universitaire 2022-2023 (L1 et M1), ce qui nous d'ailleurs mis dans l'obligation de refaire les délibérations de l'année universitaire précédente des niveaux L1, L2 et M1, en tenant compte de ces nouvelles dispositions. Il est à préciser que cet arrêté N°1023 du 25 juillet 2023 modifie et complète l'arrêté N°171 du 09 février 2023, va remplacer et abroger les dispositions des arrêtés suivants : N°992 datant du 01 août 2022, N°711 et 712 datant du 03 novembre 2021 qui régissaient les aspects de la gestion pédagogique du parcours de l'étudiant en graduation.

En amont de cette rencontre, nous avons demandé à nos responsables pédagogiques de procéder à une lecture détaillée de l'arrêté N°1023 et de noter toutes les interrogations et points d'ombre afin d'en discuter, d'en débattre et d'apporter les éclaircissements nécessaires lors de cette rencontre. Plusieurs points ont été soulevés et débattus par l'audience. **Des éclaircissements ont été apportés, mais d'autres points restent en suspens. De peur de faire une interprétation erronée, il serait souhaitable de procéder à une lecture détaillée de ce texte au niveau du conseil pédagogique élargi de l'université et d'attendre au fur et à mesure des précisions qui doivent être apportées par le vice-rectorat chargé de la pédagogie.**

9- Procédure de sélection pour l'accès en Master 1

Dans le cadre des préparatifs du démarrage des activités pédagogiques de l'année universitaire 2023-2024 comprenant l'opération de sélection pour l'accès à la formation Master, et conformément textes réglementant l'opération et aux diverses recommandations, en tenant compte des recommandations des responsables pédagogiques des parcours Master, ayant procédé en amont de cette opération à la définition du nombre de places pédagogiques disponibles, les licences d'accès ainsi que les quotas dans chaque parcours Master (voir PV du conseil pédagogique de la faculté N°05 au titre de l'année universitaire 2022-2023, et datant du 16/05/2023), en tenant compte des résultats finaux des délibérations du niveau L3 et du nombre de diplômés en Licence.

La réception des candidatures pour l'accès en Master au titre de l'année universitaire 2023/2024 pour les promotions sortantes de notre faculté, étudiants diplômés de la Licence 2022/2023 (quota des 80%), a débuté le dimanche 20/08/2023 et s'est poursuivi jusqu'au dimanche 27/08/2023, exclusivement en ligne à l'adresse suivante :

https://apps.umc.edu.dz/master2022/?fbclid=IwAR2comdRStESVAO0pnfyCezFFLY1dWF SWZkaUb6JC-WdQ-3Ck_xztr5wenc.

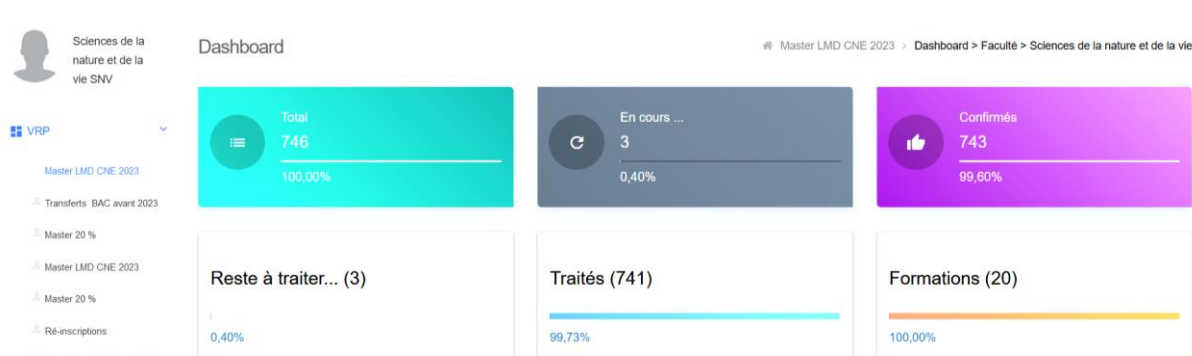
Après avoir défini l'année passée le nombre de places pédagogiques, les licences d'accès aux différents parcours Master, ainsi que les quotas pour chaque formation, et dans le cadre des préparatifs de la procédure de sélection pour l'accès en Master (quota des 80%), nous avons demandé aux responsables pédagogiques des parcours Licence, d'établir en concertation avec les services de pédagogie de leurs départements respectifs, le classement des étudiants diplômés de la licence (2022-2023) de la formation dont ils ont la charge, et ce conformément à l'arrêté N°714 du 03 novembre 2011, et de transmettre ce classement aux responsables de cette opération au plus tard le dimanche 27/08/2023. Ces classements ont été vérifiés et validés après réception par monsieur le responsable du domaine SNV, et monsieur le vice-doyen chargé de la pédagogie, ainsi que les chefs de départements.

Ces classements ont été par la suite transmis aux responsables de la plateforme dédiée à cette opération. Le travail technique a commencé par l'importation de ces données sur la plateforme. Le traitement informatisé des données insérées nous a permis de répartir les candidats du quota des 80% sur les 20 offres de formations Master opérationnelles que compte la faculté SNV cette année.

La répartition des candidats a été faite dans le respect des paramètres suivants :

- Le vœu exprimé par l'étudiant,
- Le nombre de places pédagogiques disponibles pour chaque formation Master,
- Les licences d'accès ainsi que les quotas préalablement définis pour chaque parcours Master, et ce par les équipes de formation,
- Le classement des étudiants qui s'est fait conformément à l'arrêté N°714 du 03 novembre 2011.

Après avoir généré la répartition automatique des candidats sur les différentes formations Master, nous avons constaté quelques erreurs dues pour la plupart à des fautes commises par les candidats lors de l'introduction de leurs données sur la plateforme de candidature. Après avoir corrigé manuellement ces erreurs, les résultats de l'opération ont été portés à la connaissance des candidats directement via la plateforme.



Les candidats retenus dans le quota des 80% qui sont au nombre de 741 candidatures traitées sont répartis sur les 20 parcours Master de la faculté comme suit :

Filière	Parcours Master	Référence de l'arrêté d'habilitation	Nombre d'étudiants
Sciences Biologiques	Biochimie	N°1502 du 17/09/2019	47
	Biochimie Appliquée	N°1319 du 09/08/2016	52
	Biodiversité et physiologie végétale	N°1319 du 09/08/2016	42
	Biologie et contrôle des populations d'insectes	N°1319 du 09/08/2016	35
	Biologie et physiologie de la reproduction	N°1319 du 09/08/2016	41
	Biologie moléculaire des microorganismes	N°1319 du 09/08/2016	40
	Génétique	N°1319 du 09/08/2016	40
	Immunologie moléculaire cellulaire	N°1319 du 09/08/2016	38
	Microbiologie appliquée	N°1123 du 20/08/2022	40
	Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	N°1319 du 09/08/2016	15
	Physiologie cellulaire et physiopathologie	N°1319 du 09/08/2016	55
	Toxicologie	N°1319 du 09/08/2016	40

Biotechnologies	Bio-informatique	N°1123 du 20/08/2022	55
	Biotechnologie et biothérapie	N°915 du 26/11/2020	37
	Biotechnologie et contrôle qualité (P)	N°992 du 21/09/2021	33
	Biotechnologie et génomique végétale	N°1319 du 09/08/2016	42
	Mycologie et biotechnologie fongique	N°1319 du 09/08/2016	39
Écologie et Environnement	Écologie fondamentale et appliquée	N°1319 du 09/08/2016	25
	Écologie microbienne	N°1319 du 09/08/2016	00
	Protection des écosystèmes	N°1319 du 09/08/2016	25
			741

Concernant le taux de satisfaction du vœu formulé par l'étudiant (données fournies par les responsables de la plateforme), nous avons relevé des statistiques très satisfaisantes. En effet, plus de 76% des candidats ont pu obtenir leurs premiers choix. Les données concernant ces taux de satisfaction sont détaillées dans le tableau ci-après :

Choix	Taux
1	76,35%
2	14,37%
3	3,74%
4	1,05%
5	1,65%

Il est à signaler que la plateforme de candidature indique 03 candidatures qui restent à traiter. Après vérification, il s'agit en fait de fausses déclarations, car ces trois candidats ne font pas partie de la promotion sortante des diplômés Licence de l'établissement. Dans ce sens, ils n'ouvrent pas droit à une candidature dans le quota des 80% pour l'accès à la formation en Master 1.

Comme le stipule la réglementation en vigueur (article 16 de l'arrêté N°1057 du 02 août 2023 fixant les conditions d'accès, les modalités d'orientation et l'inscription aux études universitaires en vue de l'obtention du diplôme de Master), un délai de trois (03) jours ouvrables a été accordé à la réception d'éventuels recours. Le recueil et la réception des recours, au format papier, se sont fait au niveau des secrétariats des services de pédagogie des départements.

Dans ce sens, les étudiants non orientés ou non satisfaits des résultats proclamés par la commission de classement et d'orientation ont été priés de déposer dans les 72 heures un recours dans leurs départements respectifs. Nous avons précisé que le recours doit être systématiquement accompagné de la confirmation de l'inscription sur la plateforme. Les chefs de départements ont reçu instruction de recevoir, enregistrer et transmettre ces recours à la commission de classement et d'orientation le jeudi 31/08/2023 qui est dans l'obligation légale d'y répondre dans un délai n'excédant pas les 48 heures. Après examen des recours que nous avons reçu, tous ces derniers s'avèrent non fondés et ce dû fait que les candidats ayant déposé ces recours ne possèdent pas la moyenne minimale pour accéder au Master qu'ils souhaitent ou qu'ils n'ont pas déposé leurs candidatures sur la plateforme.

Les résultats de cette sélection pour l'accès en Master 1 (quota des 80%) ont été vérifiés et validés par les responsables administratifs (doyen, vice-doyen chargé de la pédagogie et chefs de départements), ainsi que par les responsables pédagogiques (responsable du domaine SNV, responsables de filières et de spécialités), qui composent la commission de classement et d'orientation. Après explication exhaustive fournie par monsieur le responsable du Domaine SNV, aucune objection n'a été émise. Des fichiers Excel comportant la liste des étudiants admis dans chaque parcours Master ont été générés et transmis par mail à tous les responsables pédagogiques et administratifs de la faculté SNV le samedi 02/09/2023 à 19h13. Nos responsables ont été priés de procéder à l'importation des listes des candidats (quota des 80%) acceptés sur la plateforme PROGRES.

10- Constitution d'un répertoire électronique des délégués étudiants

Pour régler le problème de la représentativité des étudiants auprès des différentes instances de instances pédagogiques et administratifs du département et de la faculté, nous avons demandé à nos responsables pédagogiques de procéder dès le début des enseignements à une discussion avec les étudiants de la formation dont ils ont la charge sur l'importance d'avoir des représentants officiels (un délégué) et un suppléant, désignés par consensus ou élection, identifiés (nom, prénom et coordonnés) auprès des instances pédagogiques (responsable pédagogique, enseignants membres de l'équipe de formation) et administratifs du département et de la faculté comme étant les porte-parole officiels des étudiants de la promotion.

11- Divers

Dans cette rubrique des divers, plusieurs points ont été soulevés :

- Nous avons précisé à nos collègues responsables pédagogiques et administratifs qu'en ce qui concerne les parcours Licence, nous continuerons à travailler avec les canevas élaborés en 2016 qui portent la référence de l'arrêté d'habilitation N°1607 du 06/10/2016 (pour la Licence Biotechnologie microbienne, c'est l'arrêté N° N°1004 du 09/12/2016). En effet, pour rappel, l'opération de mise en conformité des spécialités Licence lancée en 2018 n'a pas abouti faute d'avoir eu les arrêtés correspondants aux modifications effectuées sur ces canevas.
- Nous allons lancer très prochainement une opération visant à créer une base de données globale pour toutes les formations de la faculté SNV regroupant, unités et matières enseignées, atomes pédagogiques et volumes horaires, ainsi que les enseignants affectés à chaque atome pédagogique avec le volume horaire correspondant. L'élaboration de cette base de données qui se sera mise à jour annuellement se fera en collaboration avec les responsables pédagogiques et les chefs de départements adjoints chargés de la pédagogie.
- Les responsables de la cellule de téléenseignement Moodle au niveau de notre faculté seront chargés d'organiser une formation de recyclage pour nos enseignants afin de les accompagner pour déposer leurs supports pédagogiques et utiliser la plateforme. Cette formation est prévue pour la semaine du samedi 16 au jeudi 21/09/2023.
- Conformément aux dispositions de l'arrêté N°1023 du 25 juillet 2023 modifiant et complétant l'arrêté N°171 du 09 février 2023, plus précisément l'article N°12 qui stipule qu'il est instauré au sein des facultés et/ou des instituts des établissements d'enseignement supérieur une cellule chargée de la gestion des dettes des étudiants, dont la première mission est de recenser tous les étudiants admis avec des dettes de la première année à la deuxième année et de la deuxième année à la troisième année licence et de la première année à la deuxième année master et les enregistrer dans une base de données. Les responsables des formations concernées en collaboration avec les chefs des départements et les responsables de la cellule PROGRES au niveau de la faculté seront chargés d'établir cette base dûment renseignée avant le début des examens du premier semestre de l'année universitaire 2023-2024.

Aussi, selon ce même texte, l'une des missions de cette commission de gestion des dettes des étudiants est d'organiser des sessions d'examens dédiées aux dettes en dehors des sessions normales d'examens et de former des jurys de délibérations spécifiques aux étudiants concernés par les dettes qui se réunissent en fin de chaque année universitaire. Les modalités exactes d'application de cette directive doivent être précisées au niveau du conseil pédagogique élargi de l'université. Des précisions doivent nous être apportées par le vice-rectorat chargé de la pédagogie de l'université Constantine 1.

- Le problème des data-show qui se posaient en force chaque année par les équipes de formation à chaque comité pédagogique sera solutionné. En effet, profitant de ces vacances universitaires, nous avons procédé à la maintenance de tous les data-show au niveau des amphis du bloc des sciences utilisés par notre faculté. La liaison data-show ordinateur se fera par wifi. Dans le même sens, les enseignants assurant des cours au campus Tedjini Haddam demandent à ce que le portail du bloc des sciences proche de ce campus soit ouvert en permanence pour faciliter le déplacement des enseignants avec le data-show. Suite également à de nombreux rapports de carences reçus l'année passée concernant les salles du campus Tedjini Haddam que notre faculté utilise, sur ordre de Monsieur le Doyen de la faculté SNV, il a été vérifié que toutes ces salles disposent des équipements adéquates, surtout en ce qui concerne les prises électriques fonctionnelles, ainsi que les rideaux des fenêtres qui facilitent grandement la projection des présentations power-point.

La séance a été levée à 11h41...

Constantine le 13/09/2023

Le Doyen de la faculté SNV

Le responsable du domaine SNV

Procès-verbal de présence des responsables pédagogiques
Conseil Pédagogique N°01 de la faculté SNV (mercredi 13/09/2023)

Nom et Prénom	Responsabilité	Émargement
DAHOUAT LAID	Doyen de la Faculté SNV	
MESTROUBIN ^o	Vice Doyen Pédagogie - Faculté SNV	
REZGOUN Mohamed Larbi	Domaine SNV	
KELLOU. K	Filière Biotechnologies	
ARFA AMT	Filière Écologie et Environnement	
BOULOJADJ Reda	Filière Sciences Biologiques	
Bethma Sma Imen	Licence Apiculture : responsable des productions apicoles (P)	
MOKRANI E.H	Licence Biochimie	
DAAS M ^o Saoud	Licence Bioinformatique	
Dahmani Dalila Ben	Licence Biologie Cellulaire et Moléculaire	
Zoghmar Meriem	Licence Biologie et Physiologie Végétale	
MOUELLEF Ashu	Licence Biotechnologie et Génomique Végétale	
Zitouni Hind	Licence Biotechnologie Microbienne	
GRAND Med MELIANI AZOU	Licence Écologie et Environnement	
BRAHI M. BOUWAB Hayette	Licence Entomologie	

	Master Microbiologie appliquée	
HARZALLAH S.	Master Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	
MEZIANI M.	Master Mycologie et biotechnologie fongique	
M ^{me} ODWIS. L.	Master Physiologie cellulaire et physiopathologie	
ALATOU HANA	Master Protection des écosystèmes	
M ^{me} ZAMA. DJ	Master Toxicologie	
	Chef de département Biochimie-BCM	
Abouabdou KOUADRI	Adjoint en charge de la pédagogie Biochimie-BCM	
MAADAO BOZALHA	Chef de département Biologie Animale	
BENISJABALLAH Mohamed	Adjoint en charge de la pédagogie Biologie Animale	
	Chef de département Biologie Appliquée	
BENOUAHEUB Meriem	Adjoint en charge de la pédagogie Biologie Appliquée	
BAZRI K.E.D	Chef de département Biologie Végétale et Écologie	
	Adjoint en charge de la pédagogie Biologie Végétale et Écologie	
	Chef de département Microbiologie	
MEGHINDUS Ouissem	Adjoint en charge de la pédagogie Microbiologie	
	Responsable du tronc commun de Biologie	

Constantine le 13/09/2023

Le responsable du Domaine SNV

رزقون محمد العربي
مسؤول ميدان التكوين
ع . ط . ح